

Questions Délégués du Personnel

Août 2018

Nouvel accord télétravail

→ L'accord sur le télétravail s'inscrit dans un accord cadre concernant la Qualité de Vie au Travail et le Droit à la connexion et au repos choisis. Une 4ème réunion de négociation sur cet accord se tiendra fin septembre, les négociations sont donc toujours en cours.

La CFE-CGC encourage les salariés intéressés à contacter leurs représentants pour prendre connaissance des nouvelles mesures présentes dans l'accord, afin de pouvoir éventuellement en bénéficier dès sa mise en application.

Promotions 400 points vers cadres

→ Il n'y a pas eu de directive particulière pour ne pas accorder de tels passages cette année. Cette filière de promotion n'est pas stoppée.

La CFE-CGC souhaiterait que cette filière ne soit pas oubliée l'an prochain : certains salariés concernés étant en fin de carrière, cette promotion ne peut pas être reportée indéfiniment.

Horaires

→ Une expérimentation est actuellement en cours sur le sujet des horaires et fera bientôt l'objet d'un REX. En revanche ces sujets précisés dans votre question n'y sont pas abordés.

Suite au retour d'expérience sur ce premier sujet, la CFE-CGC demandera des expérimentations sur l'élargissement du flexible à l'embauche et le recouvrement pour certains métiers supports en huits (maintenance, inspection Qualité...).

Parkings à vélo

→ A ce jour, la capacité totale proposée par le site pour garer les vélos n'est pas saturée. Il y a une large capacité d'accueil vélo sur les parkings extérieurs qui peuvent être utilisés.

La CFE-CGC estime que cette réponse est un argument supplémentaire pour favoriser l'usage du vélo en permettant à tout salarié cycliste d'accéder au site avec son véhicule — d'autant plus que les parkings extérieurs ne sont pas sécurisés (des vols ont eu lieu).

